



Taxes sur des stages payants

Par **jemapad**, le **31/01/2019** à **18:40**

Bonjour.

Je suis trésorier d'une association qui organise des stages et activités payants. L'argent récolté est divisé en trois parties. Un tiers pour l'association, un tiers pour la maison mère à l'étranger et un tiers pour l'organisateur du stage. L'organisateur du stage et l'association sont-ils soumis à des taxes ou des impôts ? Merci de votre réponse

Par **morobar**, le **31/01/2019** à **18:51**

Bonjour,

Le partage des fonds implique une activité commerciale et donc la perception de la TVA par exemple, ainsi que de l'impôt sur les sociétés et toutes taxes diverses et il y en a beaucoup. L'organisateur des stages est redevable de l'impôt, de charges sociales...